

LA PRUDENCE FAIT LA DIFFÉRENCE



Photo © Nizzola



www.acquesicure.ch



CANYONING EN SÉCURITÉ

Le Tessin compte de nombreux torrents qui se prêtent bien au canyoning. **Les autorités cantonales et les entreprises hydroélectriques demandent le respect des présentes consignes de sécurité, afin d'éviter qu'une belle aventure ne se transforme en tragédie.**

Rappelons que les canyionistes sont responsables en tout temps de leurs actes et décisions. Les avis de danger émis par les entreprises hydroélectriques ne dispensent pas les canyionistes ou leur guide d'évaluer soigneusement la situation et les risques sur place.

I. BIEN SE PRÉPARER

- Une bonne préparation réduit le risque d'accident
- Demander conseil à des spécialistes qui connaissent bien l'endroit et choisir un itinéraire adapté à ses capacités.
- Récouter des informations sur le parcours en veillant à ce qu'elles soient à jour (installations hydroélectriques en amont du parcours, cartes, check-points, échappatoires, etc.).
- Prendre connaissance des prévisions météo et surveiller constamment le niveau de l'eau durant le parcours.
- En aval d'installations hydroélectriques, respecter scrupuleusement les indications des entreprises responsables.
- Emporter du matériel de secours (téléphone, pharmacie de secours, etc.).
- Informer une personne de confiance de l'itinéraire prévu afin qu'elle puisse appeler les secours en cas de problème.

2. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE

- Éviter de faire du canyoning entre début novembre et fin mars pour ne pas compromettre la reproduction de la truite (présence d'oeufs dans les zones de gravier).

- Ne pas abandonner de déchets dans la nature.
- Respecter la végétation et les flaques comportant des bancs de sable et du gravier.

3. INFORMATIONS DE LA POLICE

- La police cantonale contrôle les activités de canyoning exercées à des fins commerciales et les autorisations qu'elles nécessitent: avoir les brevets et les permis sur soi accélère le contrôles.
- Les guides de canyoning étrangers peuvent exercer leur activité à titre professionnel sur le territoire tessinois pendant 90 jours par année solaire au maximum s'ils proviennent d'un État de l'UE ou de l'AELE et s'ils possèdent un brevet de moniteur de canyoning reconnu dans leur pays.
- Les guides étrangers ont reçu l'autorisation cantonale et sont enregistrés sur le site www.ti.ch/attivita-a-rischio.
- Les infractions aux dispositions susmentionnées sont passibles d'une amende pouvant atteindre 10'000 francs. Les dispositions de la législation sur les étrangers sont réservées.
- Éviter de faire inutilement du vacarme, car celui-ci pourrait être interprété comme un appel à l'aide.

4. INFORMATIONS DES ENTREPRISES HYDROÉLECTRIQUES

- **Panneau ATTENTION AUX LÂCHERS D'EAU**
Ce panneau signale la présence d'installations hydroélectriques en amont susceptibles de libérer de l'eau. Il vous avertit donc que, même par beau temps, il risque d'y avoir tout à coup une crue.
- **Panneau INFOLINE CANYONING (en aval des installations hydroélectriques)**
Ce panneau indique le numéro de l'Infoline à appeler et signale que toutes les activités à risque sont interdites entre la tombée de la nuit ou, au plus tard, 22 heures et 8 heures du matin.
- **INFOLINE (niveau de danger du jour)**
Avant de faire du canyoning en aval d'installations hydroélectriques, **il faut impérativement appeler l'Infoline** pour vérifier qu'aucun lâcher d'eau n'est prévu. Celle-ci vous communiquera le niveau de danger valable au cours des prochaines heures.

www.ofima.ch	+41 91 756 66 15
www.ofible.ch	+41 91 756 66 15
www.aet.ch	+41 91 822 26 66
www.ses.ch/canyoning	+41 91 756 93 01

- **Panneau CANYONING INTERDIT (interdiction permanente)**
Présence d'installations hydroélectriques lâchant automatiquement et de manière imprévisible de grandes quantité d'eau. Danger de fortes crues soudaines, même par beau temps.

Il est **toujours interdit** de pratiquer quelque activité que ce soit le long du lit des torrents suivants:



Canyoning

22:00 → 08:00 Vietato – Verboten – Interdit - Forbidden

Infoline +41 91 756 66 15
Obbligatorio chiamare!
Unbedingt anrufen!
Obligation d'appeler!
Must call!

Attention, aujourd'hui fort danger de crues soudaines. **Interdit!**

Aujourd'hui danger marqué de crues soudaines. **Déconseillé!**

Aujourd'hui absence de manoeuvre. Aucun lâcher d'eau prévu.

Canyoning Vietato – Verboten – Interdit - Forbidden

Rilasci d'acqua automatici e imprevedibili !!!
Unvorhersehbare automatische Wasserablässe !!!
Lâcher d'eau automatiques et imprévisibles !!!
Automatic and unpredictable water releases !!!

Multa - Busse - Amende - Fine max 10'000 CHF

- 1 Chironico, **Ticinetto inférieur**
- 2 Loco/Intragna, **Isorno inférieur**
- 3 Motto/Blenio, **Dongia inférieure**
- 4 Personico/Val D'Ambra, **Rierna inférieure**